



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

JEAN BAPTISTE COROT



DOSSIER D'INSCRIPTION BTS 1^{ère} ANNEE
Rentrée 2024-2025

FORMATION : MCO MCO APPRENTISAGE NDRC SAM

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

Nom : **Nom d'usage :**

Prénoms :

Nationalité : **Sexe :** M F

Portable élève :

Né(e) le : **à :** **code postal :**

Pays de naissance :

@ Courriel de l'élève :

Adresse de l'élève (si autre que responsables légaux)

Code postal : **Commune :**

Scolarité 2024-2025

LV1 (obligatoire pour toutes les séries) Anglais

LV2 (facultatif MCO/NDRC, inscription non modifiable) Espagnol Allemand

Autre :

SCOLARITE 2023-2024

Nom de l'établissement :

Classe :

Ville : **code postal**

RESPONSABLE LEGAL

Mme – Melle – M. (rayer les mentions inutiles) **Nom** :

Nom d'usage :

Prénom :

Lien avec l'élève :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :

oui non

Adresse :

.....

.....

Code postal : Commune :

..... Pays :

@ Courriel :

 Domicile  Travail :

 Portable :

Code profession ou catégorie socio-professionnelle (voir au dos) :

RESPONSABLE LEGAL

Mme – Melle – M. (rayer les mentions inutiles) **NOM** :

Nom d'usage :

Prénom :

Lien avec l'élève :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :

oui non

Adresse :

.....

Code postal : Commune Pays :

@ Courriel :

 Domicile

 Travail :

 Portable :

Code Profession ou catégorie socio-professionnelle (voir au dos) :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ELEVE (SI DIFFERENT)

Nom : Prénom :
.....

Lien avec l'élève :

Adresse (si autre que responsables légaux) :
.....
.....

Code postal : Commune : Pays :

☎ Domicile :

☎ Travail :

📱 Portable :

@ Courriel :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

☎ Domicile ☎ Travail :

📱 Portable :

Date :

Nous responsable et étudiant, acceptons les termes du règlement intérieur du lycée.

Signature de l'étudiant :

Signature du responsable légal :

Tout dossier incomplet sera refusé
Aucune modification d'option ne sera acceptée après l'inscription.

PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES CODES A REPORTER (Rubrique « représentants légaux »)

Agriculteurs exploitants

10 Agriculteurs, exploitants

Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

21 Artisans

22 Commerçants et Assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

Cadres et professions intellectuelles

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Professions intermédiaires

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

Employés

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprise

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

Ouvriers

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers non qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

Retraités

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

Personnes sans activité professionnelle

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Elèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle <60ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle >= 60ans (sauf retraités)

Pôle Santé



01.69.44.55.66
Service infirmerie

Ministère de l'Éducation Nationale
Académie de Versailles

LYCEE Jean-Baptiste COROT



Année 2024/2025

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° de sécurité sociale :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez noter au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. N° du travail du père : n° portable :

3. N° du travail de la mère : n° portable :

En cas d'urgence, Le S.A.M.U. est prévenu et décide de la prise en charge (famille, hôpital).

Rappel : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'une personne majeure.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Votre enfant présente-t-il un problème de santé ? OUI NON

Observations particulières* que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre etc)

Si son état de santé nécessite des soins, un traitement ou un aménagement sur le temps scolaire, vous pouvez contacter le médecin scolaire dès la rentrée à cette adresse :

ce.ia91.savignysanteeleves@ac-versailles.fr

Date et signature

* **DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin de l'Éducation Nationale ou des infirmières de l'établissement.

Restauration scolaire 2024-2025

Bénéficiaire de la tarification au Quotient Familial pour tous les élèves
et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

(rappel des tarifs 2024-2025 en dernière page)

Pour les familles allocataires CAF

→ **Télétransmettre** son QF (quotient familial) CAF à partir du site de la Région directement vers le logiciel de gestion de la restauration de l'établissement

→ TELETRANSMETTRE SON QUOTIENT FAMILIAL (QF) AU LYCEE

La télétransmission du Quotient Familial à l'établissement de l'élève est désormais **possible pour les familles allocataires CAF**.

Munissez-vous de votre n° de dossier CAF, de votre code postal et de l'INE de l'élève (Identifiant National Elève, voir ci-dessous).

Où obtenir les informations sur les tarifs et la calculette ?

www.iledefrance.fr/equitables et pour toute question, composez le **0 800 075 065** du 15 mai au 12 juillet et du 26 août au 4 octobre 2024, 8h30 à 18h, appel gratuit depuis un poste fixe.

Comment fonctionne la télétransmission du QF pour les familles allocataires CAF ?

- Rendez-vous directement sur : www.calculette-qf.iledefrance.fr
- Créer un compte sur **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
- Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
- Cliquez sur « **oui, je suis allocataire CAF** »
- Générez votre attestation de restauration scolaire** à l'aide de votre **numéro de dossier CAF** et le **code postal de votre domicile**. Recevez-la **par courriel ou téléchargez-la**. Conservez une **copie de votre attestation** si une justification vous est demandée.



The screenshot shows the login interface for 'Île-de-France connect'. At the top, it says 'Je me connecte à Île-de-France connect' with input fields for 'Adresse email' and 'Mot de passe'. Below these is a 'Connexion' button and a link for 'Mot de passe oublié?'. There is also a link to 'Je crée mon compte Île-de-France connect'. Underneath, it offers alternative login methods: 'J'utilise un service partenaire pour me connecter' with options for 'FranceConnect' and 'monlycee.net'. A small text block explains that FranceConnect is a state-proposed solution to simplify online connections. At the bottom, a footer note states: 'Mis en place par la Région Île-de-France, Île-de-France connect est un espace de connexion permettant de se connecter à différents sites web de la Région à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe unique et transversal.'

Si votre numéro de dossier CAF n'est pas reconnu et affiche « inconnu » pour le site, retournez en arrière et cliquer sur « non je ne suis pas allocataire CAF » (voir paragraphe « non-allocataire CAF »).

- F Après avoir généré avec succès l'attestation de restauration scolaire, vous aurez la possibilité de cliquer sur « **oui, je souhaite télétransmettre le Quotient Familial** » à l'établissement de l'élève ou « non, je ne souhaite pas ».



- G Pour télétransmettre, il vous suffira de renseigner **numéro INE (Identifiant National Eleve) de l'élève**, le nom de l'établissement, son code postal, commune. Les autres renseignements CAF sont préremplis.

le
sa

Où trouver l'INE de l'élève ?

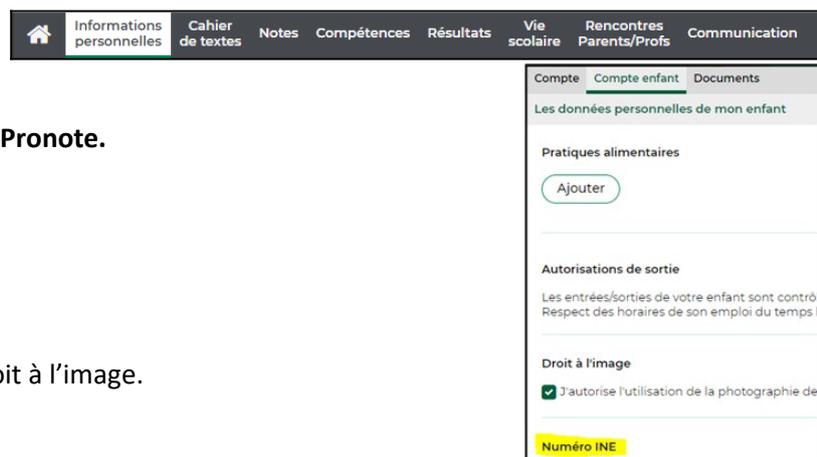
- Sur le bulletin de notes de seconde, première ou sur le relevé de notes du Brevet des collèges des classes de 3ème.

- Dans l'espace personnel parents ou élèves de **Pronote** sur le site de l'ENT, directement dans l'**application Pronote**.

Allez dans le menu, « **informations personnelles** »,

puis « **compte enfant** »,

situé en bas de page sous le droit à l'image.



PRO
NOTE

Comment savoir que votre télétransmission est réussie ?

Dès que vous aurez télétransmis le Quotient Familial, vous recevrez un courriel de confirmation. Conservez-le si une preuve vous est demandée.

Quand le lycée reçoit-il la télétransmission ?

Sous un délai de 24 heures.



Pour les familles non-allocataires CAF

- Pour vous inscrire à la restauration scolaire et bénéficier de la tarification au quotient familial, **éditez une attestation Région QF** à partir du site de la Région en suivant les étapes ci-dessous
-
- 1 Rendez-vous sur www.iledefrance.fr/equitables pour consulter les tarifs et accéder à la calculatrice ou bien directement sur : www.calculatrice-qb.iledefrance.fr, pour toute question, composez le **0 800 075 065**.
 - 2 Créer un compte avec **Île-de-France connect** ou authentifiez-vous en vous connectant avec un service partenaire : **FranceConnect** ou **monlycee.net (ENT)**.
 - 3 Choisissez l'année scolaire de l'inscription future et sélectionner « **scolarisation publique** »
 - 4 Cliquez sur « je ne suis pas allocataire CAF », si vous n'êtes pas allocataire CAF ou si vous êtes allocataire mais que votre n° de dossier n'était pas reconnu.
 - 5 Renseigner les ressources du foyer demandées. Pour les allocataires CAF dont le n° de dossier n'était pas reconnu, nous vous invitons à suivre ce parcours et à renseigner le montant de votre dernière allocation CAF dans la case « prestation familiale » ainsi que toutes les autres ressources du foyer.
 - 6 Editer votre attestation REGION et transmettez les pièces **obligatoires** au service intendance de votre lycée, pour permettre la prise en compte de votre quotient familial :
 - ❖ Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (ou de non-imposition) de l'ensemble du foyer
 - ❖ Photocopie de l'intégralité du livret de famille
 - ❖ Photocopie des prestations familiales (MSA ou CAF) de moins de 3 mois à la date de la demande de l'établissement (si vous aviez coché avoir perçu des allocations familiales) que vous êtes allocataire MSA ou CAF
 - ❖ L'attestation Région téléchargée

RAPPEL DES TARIFS 2024-2025 www.iledefrance.fr/equitables

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,47 €	1,68 €	1,89 €	2,10 €	2,31 €	2,51 €	3,07 €	3,63 €	4,19 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE COUT MOYEN D'UN REPAS (10€)	95 à 98%	83 à 86 %	80 à 84 %	78 à 81 %	76 à 79 %	74 à 77 %	72 à 75 %	67 à 70 %	61 à 64 %	55 à 58 %

*Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

DONS

Le principe de gratuité de l'enseignement public s'applique aux frais administratifs et pédagogiques.

Toutefois, suite à la décision du Conseil d'Administration d'accepter les dons des familles, une

contribution volontaire est possible.

Cette contribution permet de faciliter le paiement de sorties scolaires, d'intervenants extérieurs, de travaux personnels d'élèves, d'aides aux voyages, etc... Le montant est laissé à votre discrétion.

Le versement peut se faire en espèces ou par chèque (à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée COROT, en inscrivant au dos le nom et le prénom de l'élève).